

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2007

Absente : Yvonne Maisse, pouvoir donné à Jean-Marc Place

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, informe des demandes de permis de construire en-cours et aborde ensuite l'ordre du jour.

Diverses délibérations (rattachées au précédent conseil) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil a approuvé le versement de 450 euros pour L'Ecureuil, de 100 euros pour l'association des amis de la Médiathèque de la Loire, de 80 euros pour les sapeurs pompiers. Le conseil a également approuvé la signature du contrat enfance jeunesse dans le cadre de la communauté de communes du Pays d'Astrée.

1. Chantier de l'église :

La réunion de la commission d'appel d'offres de ce 27 avril propose au conseil de valider l'avenant proposé pour le lot 1 maçonnerie attribué à l'entreprise Demars pour un montant initial de 69880,98 euros HT. Il s'avère en effet nécessaire de réaliser un badigeon dans la nef et les collatéraux, badigeon qui n'avait pas été prévu dans le dossier de consultation. De plus, la dégradation du mur nord par infiltration d'eau ayant été sous-estimée, les travaux de reprise s'avèrent plus coûteux. L'avenant proposé au conseil est ainsi de 17 456,41 euros HT soit 25% du montant du lot initialement attribué. Il est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Des chéneaux seront posés, un devis a été demandé à André Charbonnier.

La SCI du Gipon, qui vient de terminer la réfection des façades de la cure du vieux bourg, en ayant obtenu des subventions publiques, a accepté de s'investir dans le montage financier des travaux de l'église.

2. Etude de la traversée du Pavé

M. le Maire rappelle les grandes lignes du projet d'aménagement présenté par POLLEN et validé par le dernier conseil. Le chiffrage du projet par zone d'études a également été fourni depuis. Le coût global est estimé à 800 000 €, dont 9% de maîtrise d'œuvre, à étaler sur plusieurs années.

L'estimation des différentes zones d'aménagement est la suivante :

- tranche 1 – Le Pavé : 220 000 €
- tranche 2 – Mairie + salle des fêtes : 360 000 €
- tranche 3 – d'Amasis aux jeux de boules : 220 000 €

Le conseil retient les propositions de cette étude et souhaite pouvoir amorcer les travaux envisagés dès cette année en cherchant à coordonner les travaux du sous-sol (eaux usées, eaux pluviales et eau potable) et de la voirie pour la partie du Pavé allant du relais du Châtel jusqu'à la place. Le dossier est consultable en mairie et sera présenté dans le prochain Ecureuil.

3. Le Pavé

M. le Maire rappelle que les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement du Pavé avaient été chiffrés dans l'urgence par le bureau d'études Ginger afin de pouvoir prétendre aux toutes dernières subventions de la Région dans le cadre du contrat de rivières du bassin versant du Lignon. Il s'avère que le chiffrage n'incluait pas la liaison vers le ruisseau depuis Amasis. Le nouveau chiffrage s'élève désormais à 200 000 euros HT au lieu des 125 000 euros HT ayant servi au dépôt du dossier. Ce chiffre inclut la nécessaire reprise de la voirie.

Des variantes sont également possibles selon le choix de matériau :

- la variante la plus chère est le tout en fonte à 280 000 euros HT
- le béton pour les eaux de pluie et la fonte pour les eaux usées à 245 000 euros HT
- le PVC à 240 000 diamètre 500 pour l'eau pluviale

Compte tenu de la différence importante de coût du projet, il est décidé d'annuler la précédente demande de subvention faite auprès des services du Conseil Général qui, consultés, acceptent de

considérer une nouvelle demande avec une réponse possible en juillet. Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'annuler le précédent dossier et décide de solliciter une nouvelle subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur un coût de projet à 245 000 euros HT, retenant ainsi l'hypothèse béton + fonte.

Le syndicat des eaux de la Bombarde a également prévu dès cette année 2007 de reprendre son réseau d'eau potable sur cette zone là. L'entreprise retenue pourrait entreprendre les travaux dès octobre.

Il semble opportun pour l'ensemble des conseillers présents de chercher à coordonner l'ensemble des travaux pour n'intervenir qu'une seule fois sur cette partie du Pavé.

Il est ainsi décidé de rechercher d'autres subventions possibles pour les travaux d'aménagement de la traversée du Pavé, d'en confier la maîtrise d'œuvre à Pollen qui a donné toute satisfaction sur la partie étude et dont on connaît par ailleurs les réalisations.

Les priorités d'affectation de la subvention obtenue du Conseil Général au titre de la voirie cantonale sont donc susceptibles d'être modifiées (l'enveloppe subventionnable est de 58 500 euros HT et la subvention au nouveau taux de 45% de 26 325 euros) Toutefois, sont déclenchés les travaux de Menacey (pour moitié avec la commune de Pralong) et la consultation des travaux pour Rézinet a été lancée avec une date limite de réponse au 15 mai.

4. Solde du chantier de la mairie

M. le Maire donne lecture d'extraits du rapport qu'il a reçu du comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, suite à sa convocation en date du 29/03 où il s'est rendu avec M. Crémonèse, notre maître d'œuvre pour ce chantier. En séance, le rapporteur proposait un reste à charge pour la commune de 4 000 euros HT. La dernière somme réclamée par l'entreprise Archimbaud s'élevait à 9 237 euros HT.

Finalement, le rapport reçu en Mairie propose un solde pour la commune de 3 500 euros à verser à l'entreprise Archimbaud. Le conseil souhaite retenir cette proposition et le fera savoir aux avocats de l'entreprise.

5. Divers

Vente de terrain du domaine privé de la commune

Suite à la demande faite par un particulier au vieux bourg, le conseil propose soit de laisser ce terrain à disposition par voie de convention, s'il s'agit de l'entretenir pour en faire un jardin, soit de le vendre au prix du terrain constructible s'il s'agit de vouloir agrandir l'actuelle habitation, la zone étant constructible. La superficie est de l'ordre de 170 m².

Local de la société de boules des Ecureuils

Le conseil approuve la dépense de 907 euros pour la zinguerie suite aux 5 639 euros de dépenses réalisées pour la charpente et la toiture.

Matériel communal

Le bras de coupe pour le tracteur va finalement être commandé au prix de 7 809 euros TTC. Une réflexion est en-cours sur l'achat d'un groupe électrogène, notamment pour des travaux de soudure) et d'une petite tondeuse. Des réparations sur le tracteur ont donné lieu à consultation avec de gros écarts de devis.

Achat d'un chapiteau

Une convention est soumise au conseil liant les trois associations et la commune ayant décidé de l'achat commun d'un chapiteau. Les associations concernées sont l'ASMC, l'AFR et le comité des fêtes, toutes 3 ayant décidé de contribuer à hauteur de 1 000 euros, la commune prenant le reste du coût à sa charge, soit 799 euros. La gestion du chapiteau sera confiée à l'AFR.

Panneau d'affichage

La dépense pourrait être de 2 296 euros TTC pour un panneau dont il faudrait changer les lettres manuellement.

Médiathèque de la Loire

Le conseil refuse de signer les conventions proposées par la médiathèque, imposant un système forfaitaire et régulier d'acquisition d'ouvrages. Le système actuel fonctionne bien sous la responsabilité de Mme Fontbonne et grâce au dévouement des bénévoles qui s'en occupent. Les demandes sont traitées au cas par cas.

AGCS accord général sur le commerce des services

M. le Maire évoquera ce projet mondial d'accord et ses conséquences sur certains services d'intérêt général après avoir pris plus de renseignements. Le sujet a rapidement été évoqué en bureau de la communauté, les communes de Boën et de Sail s'étant déclarées hors zone AGCS.

Demande de subvention

Le conseil refuse d'accorder une subvention à une radio locale appelé Radio Pythagor ayant son siège à Balbigny.

Ecole publique Jean Côte

L'ADSL ou haut-débit est à l'école et à la mairie depuis la semaine dernière.

Mme Maillard a averti M. le Maire qu'elle quittait l'enseignement ; la direction de l'école changera donc à la prochaine rentrée scolaire.

6. Dates à retenir :

25 mai à 20h30 conseil municipal

26 mai à 11h à la salle des fêtes, naissance de l'Entente Sportive Champdieu Marcilly ESMC

29 mai - remise des articles pour le journal L'Ecureuil

19 octobre concert de chorales à l'église St Cyr